

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la réunion : 21 septembre 2021

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Michel CAENS, Christine BOUCHER, Stéphane STIL, Adjoint au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Brigitte MAHÉ, Philippe DESLANDES, Jean-Claude LEBAILLY, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Nathalie MAHON, Flora POSTEL, Rodolphe VAUBRUN, Sophie LAVALLEY, Sarah DELAROQUE-DUHAMEL, Christelle MILET, Arnaud DAVAL, Jacques DEMELUN, Isabelle LEFEVRE, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

**Pouvoir** : Monsieur Patrice GOBÉ à Madame Christelle MILET.

**Secrétaire de séance** : Madame Christine BOUCHER, candidate, a été désignée secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 05.10.2021

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 est adopté par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2021-134**

##### **Convention avec le centre d'animation « Les Unelles » pour la réalisation d'une fresque dans la Halle au Blé.**

Considérant que ce projet est un projet participatif entre Bréhalais sur un monument appartenant au patrimoine historique de la Commune.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 vote contre et 3 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le centre d'animation « Les Unelles" pour la réalisation d'une fresque dans la Halle au Blé.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires pour la réalisation de la fresque.

#### **Délibération n° 2021-135**

##### **Indemnité de gardiennage de l'église.**

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE pour l'année 2021 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 120,97 €.

ANNONCE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2021.

**Délibération n° 2021-136**  
**Tarifs du marché de Noël.**

La Municipalité a fixé les tarifs applicables aux exposants professionnels en fonction des différents emplacements :

	INTERIEUR HALLE		CHALET	EXTERIEUR
	4 mètres	2 mètres		
WEEKEND DE NOEL (samedi et dimanche)	45	25	30	4 € le mètre linéaire
Journée supplémentaire (lundi ou mardi)	10	10	10	/
4 jours	56	38	36	/

Madame Danièle JORE indique que les encaissements seront réalisés par le Policier Municipal sur la régie du marché.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le vote des tarifs comme indiqués ci-dessus.

**Délibération n° 2021-137**

**Création d'une régie de recettes droits de place pour l'encaissement des droits de place des marchés, des stationnements des camping-cars et l'installation des cirques & véhicules à usage de commerce itinérant.**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CRÉÉ une régie unique droits de place pour l'encaissement des recettes de la commune telle que mentionnée ci-dessus.  
ACCEPTÉ la mise en place du moyen de paiement par carte bancaire.  
ACCEPTÉ l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie des Collectivités de la Manche.

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

**Délibération n° 2021-138**

**Budget général 2021 - Décision modificative n°03**

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la délibération modificative suivante :

Section d'investissement			
Dépenses			
10226 - Taxe d'aménagement	+ 670.00€	020 – Dépenses imprévues	- 14 670.00€
2161 – Œuvre d'art	+ 10 000.00€		
2183 – Matériel informatique	+ 4 000.00€		
<b>Total général</b>	<b>+ 14 670.00€</b>	<b>Total général</b>	<b>- 14 670.00€</b>

**Délibération n° 2021-139**

**Lotissement les Primevères II - Non application du Droit de Prémption Urbain.**

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane STIL,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, la vente des lots du lotissement « Les Primevères II » lorsque cette dernière aura été autorisée, pour une durée de cinq ans.

Délibération n° 2021-140

Lotissement « Résidence de la Clairette » - Incorporation dans le domaine public communal de la voirie, des espaces verts et des réseaux divers dans le domaine public communal.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane STIL,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée ZC n°423 représentant les espaces communs du lotissement dénommé « Résidence de la Clairette », par l'EURL CEMAT PROMOTION, représentée par Monsieur Mathias CHAUMONT à la commune de Bréhal à l'euro symbolique.

DÉCIDE le classement de l'ensemble des espaces communs du lotissement dénommé « Lotissement Résidence de la Clairette » dans le domaine public de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité, le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique, à signer tous les actes inhérents à l'affaire.

PRÉCISE que les frais d'actes notariés seront à la charge du Maître d'Ouvrage.

Délibération n° 2021-141

Annule et remplace la délibération n°2021-040

Rue de la Gare – Validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre de la DETR.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN,

Recettes prévisionnelles		
Sources de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
<b>Aides publiques</b>		
Union Européenne		0,00%
État - DETR	73 606,00 €	40,00%
État - DSIL		0,00%
État - FNADT		0,00%
Conseil Régional		0,00%
Conseil Départemental		0,00%
Autres subventions : (à préciser)		0,00%
<b>Sous-total (1)</b>	<b>73 606,00 €</b>	<b>40,00%</b>

Autofinancement		
	Montant en €	Taux (%)
Fonds propres	110 409,00 €	60,00%
Emprunts		0,00%
Autres : (à préciser)		0,00%
<b>Sous-total (2)</b>	<b>110 409,00 €</b>	<b>60,00%</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>184 015,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Dépenses prévisionnelles	
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)
Acquisitions foncières	
Acquisitions immobilières	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage	
Dépenses de travaux (à préciser au besoin notamment si plusieurs lots)	184 015,00 €
Dépenses d'équipement (à préciser au besoin)	
Autres prestations	
Aléas	
Dépenses de fonctionnement	
Autres (à préciser)	
<b>Sous-total (1)</b>	<b>184 015,00 €</b>

A déduire des dépenses	
	Montant en €
Recettes à déduire de l'investissement (loyers, cessions...)	
Remboursement de sinistre par l'assurance	
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>184 015,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus,

APPROUVE le Plan de Financement Prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le concours financier de l'Etat pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet.

#### **Délibération n° 2021-142**

##### **Participation des communes, pour les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs.**

Entendu l'exposé de Madame Christine BOUCHER,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention, jointe en annexe.

INDIQUE qu'elle sera applicable à compter du Premier septembre 2021.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

#### **Délibération n° 2021-143**

##### **Tarif cantine - Participation de la Commune de Muneville-sur-Mer aux frais de restauration des enfants fréquentant la restauration scolaire de l'école Jean Monnet.**

Considérant la nécessité d'appliquer un tarif propre aux familles domiciliées à Muneville-sur-Mer,  
Considérant la nécessité de fixer ce tarif à 4€ pour l'année scolaire 2021/2022,  
Considérant qu'il convient de modifier la convention.

Entendu l'exposé de Madame Christine BOUCHER,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer le tarif du repas scolaire des familles domiciliées à Muneville-sur-Mer à 4€.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

#### **Délibération n° 2021-144**

##### **Participation au Fond de Solidarité pour le logement -2021.**

Entendu l'exposé de Madame Brigitte MAHÉ,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière de la commune au Fond de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,70 € par habitant soit 2 467,50 €.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de la somme.

#### **Délibération n° 2021-145**

##### **Procédure de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique  
Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

## INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'enfouissement des Points d'Apports Volontaires (PAV) à Saint-Martin Le Vieux et au cimetière.

Concernant les PAV à Saint-Martin Le Vieux, et en raison des différents réseaux souterrains présents à l'endroit où ils sont actuellement, leur enfouissement n'est pas possible.

C'est pourquoi, il a été proposé de les installer de l'autre côté de la rue en direction de Bréville.

Par conséquent, une réunion de concertation a été organisée le 2 septembre dernier, 130 invitations ont été envoyées et 26 administrés étaient présents. Après un débat qui s'est vu constructif, une large majorité s'est prononcée en faveur de l'implantation des Points d'Apports Volontaires semi-enterrés à l'endroit indiqué. Néanmoins, il a été tenu compte des observations qui ont été évoquées lors de cette réunion afin de minimiser la gêne pour les riverains les plus proches. Ainsi, un courrier a été envoyé aux 130 résidents avec le projet modifié qui répond aux attentes formulées lors de la réunion du 2 septembre 2021.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la présence d'un nid de frelons près de l'école, la veille de la rentrée. Un périmètre de sécurité a été mis en place. Quelques jours suivants, un autre nid a été découvert dans un arbre en face de l'école après une 1<sup>ère</sup> intervention infructueuse sur le nid, la société FDGDON est intervenue à nouveau vendredi dernier.

Monsieur Le Maire énumère les différents dégâts occasionnés par le violent et intensif orage du 15 septembre dernier :

- Le faux plafond de PROXI s'est effondré,
- Les bouches d'égout de la rue de la gare se sont soulevées,
- Le bassin d'orage de la rue Clément n'absorbait pas suffisamment.

Monsieur Le Maire précise qu'il faut rester vigilants et travailler sur des actions préventives et répertorier les endroits sensibles pour anticiper ce genre d'intempérie.

Monsieur Arnaud DAVAL demande s'il est possible de signaler des dégâts via internet. Monsieur Jean-Charles BOSSARD confirme cette possibilité via l'application LUMIPLAN.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande lui a été formulée pour augmenter la surface du jardin partagé « les incroyables comestibles », à côté de la Poste. La demande est acceptée mais il reste à définir précisément le périmètre du jardin compte tenu de l'habitation située au fond du terrain.

L'association CCFD-Terre solidaire via le Collectif Citoyens demande la mise à disposition de la Halle pour une exposition humanitaire et souhaite étendre l'exposition à la médiathèque du 13 au 17 décembre 2021. Ces deux requêtes sont validées. L'organisation de cet événement devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Monsieur Le Maire évoque le futur centre paramédical, il se composera de 11 cabinets dont 4 vacants à la location.

La fin des travaux est prévue le 15 décembre 2021. Les locataires investiront les lieux le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une visite sera programmée pour les membres du Conseil Municipal fin Novembre, début Décembre 2021.

Monsieur Le Maire prévient qu'une 3<sup>ème</sup> dose contre la COVID est prévue le 21 octobre prochain.

Monsieur Arnaud DAVAL demande le devenir de l'espace voile de Bréhal. Il est important que l'association continue car elle est précurseur pour le milieu scolaire. Les membres du bureau sont en faveur d'une coopération territoriale.

Monsieur Jacques DEMELUN sollicite un banc lors de la rénovation de la rue de la Gare.

De plus, il souhaiterait un ramassage des encombrants dans le bourg. Cette requête n'est pas possible.

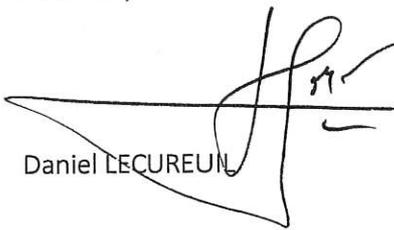
De nouveau, Monsieur Jacques DEMELUN souligne la vitesse excessive « Avenue de Saint-Martin ».

Madame Brigitte MAHÉ avise que suite au COVID, à la place du repas de fin d'année des aînés, des chèques solidaires ont été distribués en 2020. Elle souligne que les chèques ont touché beaucoup plus de personnes car seul 200 personnes participaient au repas des aînés.

Monsieur Jacques DEMELUN souhaite connaître l'avancée du dossier « Petites Villes de Demain ». Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue demain avec Monsieur le Sous-Préfet afin de présenter les projets inscrits. Ceux pour la Commune sont : Cours du Vieux pressoir, Maison paramédicale, aire de jeux à Marcel Launay et les entrées de Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

  
Daniel LECUREUN



Le secrétaire de séance,

  
Christine BOUCHER